

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 11 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le onze du mois de mai, à 19 H 30, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
 MM. FIEVEZ. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. RENARD. Echevins ;
 MMS. SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE.
 FERNANDEZ-CORRALES. Mmes DAVID. DECORT. SAUVAGE. MM. GAILLY. PAUL.
 Mmes SMETS. DETRY. SIMON. Conseillers Communaux.
 M. Pierre DERO, Président f f du C.P.A.S.
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur l'Echevin Canart et Monsieur le Conseiller Manzini entreront en cours de séance.

Les Conseillers Lieds, Gorez et Brancart sont excusés.

A 19 H 45, l'Assemblée aborde, en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 CONSEIL COMMUNAL

A *Démission d'un Conseiller Communal (Alain Bailleux) - Acceptation*

B *Installation de sa suppléante (Line Haumont)*

Monsieur l'Echevin Canart et Monsieur le Conseiller Manzini entrent en séance

1 BIS :INTERPELLATION CITOYENNE

Interpellation du 24 avril du Comité de Protection de la Biodiversité du Vertbois en faveur de la création de la réserve naturelle agréée du Clos du Vertbois.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Pierre Sonvaux, Président de l'Adesa locale qui parle au nom des associations naturalistes de Braine-le-Comte et des centaines de citoyens qui ont déjà signé la pétition qui circule actuellement.

L'intéressé rappelle que l'exploitation des carrières de sable dans le Bois de la Houssière a permis de créer un site d'un intérêt extraordinaire pour la biodiversité.

Le site du Vertbois est propriété de la Commune.

La meilleure solution selon l'intéressé serait le classement de ce site en réserve naturelle (si possible, réserve naturelle agréée).

Le plan de gestion, réalisé par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, existe déjà.

Plus de 100 membres des diverses associations veulent et peuvent s'investir en faveur du maintien de la biodiversité de ce site.

En attendant, et dès avant la fin de cette année, il faut prendre des mesures conservatoires avant que le site ne puisse bénéficier du statut de réserve.

Madame Ariane Martens présente alors, à l'aide d'un power point, un travail sur la biodiversité du site en question.

Monsieur le Président : merci aux différentes associations qui ont fait un travail de qualité.

Nous avons entendu cet écho.

Personnellement, je trouve très intéressant que l'associatif et les citoyens se soient unis pour défendre une cause aussi juste.

Ce dossier est intéressant, il ne faudrait pas, en effet que le temps qui passe vienne empêcher son aboutissement.

Après réflexion et discussion, il faudra prendre des décisions.

Nous avons donc décidé de mettre en place un groupe de travail qui pourra s'appuyer sur la participation citoyenne et sur l'expertise de nos naturalistes.

Aujourd'hui, ce n'est pas encore le temps de la décision mais j'ai bien compris qu'il fallait aller vite.

Monsieur l'Echevin Daye : vous savez que la Région Wallonne, la Province et la Ville de Braine-le-Comte possèdent déjà 78 Ha de parcelles boisées en indivision.

Il y a actuellement une volonté très claire d'étendre cette indivision à l'ensemble des propriétés boisées publiques du Bois de la Houssière. Le 3 juin prochain, nous avons une réunion de la Commission Indivision. Nous parlerons bien évidemment du problème du Clos du Vertbois.

Il est clair comme l'a dit Monsieur le Député-Bourgmestre qu'il faudra une intervention rapide.

Nous sommes bien évidemment d'accord pour que ce site intéressant soit mis en réserve naturelle.

Nous ne savons toutefois pas quel type de réserve ce sera.

Quoi qu'il en soit, il est clair que toutes les associations naturalistes devront être partenaires de la gestion du clos du Vertbois.

Il va de soi que nous ne prendrons pas de décisions sur le statut de cette réserve naturelle avant d'avoir consulté tout le monde.

La Commission « Environnement » traitera également de ce point.

Je m'engage à y relayer vos revendications.

Monsieur le Conseiller Manzini : avez-vous un échéancier ?

Monsieur l'Echevin Daye : à partir du 3 juin, nous verrons plus clairs.

Monsieur le Conseiller Manzini : en ce qui concerne Ecolo, il est primordial de transformer ce site en région naturelle agréée.

La gestion de ce site doit appartenir aux citoyens.

Monsieur le Conseiller Schollaert : votre discussion vient bien à point. Dans le journal aujourd'hui, il y avait un article fort intéressant sur la biodiversité.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je me réjouis de constater à quel point nos concitoyens s'intéressent à la sauvegarde du Bois de la Houssière.

De l'autre côté, il y avait un site très intéressant : celui des anciennes argilières d'Hennuyères.

La recolonisation naturelle de la forêt lui a fait perdre de la biodiversité.

Monsieur le Conseiller De Smet : ne commettons pas la même erreur avec le clos du Vertbois.

Il faut absolument empêcher ce repeuplement.

Monsieur le Président : en ce qui concerne les argilières d'Hennuyères, nous n'en étions pas propriétaires.

Avant de poursuivre l'examen des points prévus à son ordre du jour, l'Assemblée reçoit alors Messieurs les Architectes Gallez et Lechêne, auteurs de projet pour les travaux d'extension et d'aménagement de l'école communale de la rue du Planois.

Monsieur l'Echevin Renard signale que ce projet a été réalisé après concertation avec les enseignants et l'association des parents. Après la présentation par les auteurs de projet, la parole est donnée aux Membres du Conseil :

Madame la Conseillère Simon : avez-vous prévu des sorties de secours ? Quel est par ailleurs le type de chauffage que vous allez installer ?

Monsieur Lechêne : oui le dossier a été étudié avec l'Officier Préventionniste du Service Incendie.

En ce qui concerne le chauffage : au départ nous pensions installer du mazout.

En cours de chantier, nous avons appris que le gaz allait passer dans la rue. Nous avons donc prévu des chaudières au gaz.

Monsieur le Président : entre le moment où nous avons lancé ce dossier, et le jour où nous aurons la promesse de subside : il faudra encore du temps !.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant d'avoir un accès par le terrain de sport ?

Monsieur le Président : le Collège est en pourparler pour le rachat d'un terrain qui permettra d'avoir un meilleur accès au petit parc de la rue du Ronchy.

L'Assemblée poursuit alors l'examen des points prévus à son ordre du jour :

2 FINANCES COMMUNALES

A Contribution financière 2009 à la zone de police - Arrêté d'approbation de la délibération du 2 mars 2009 - Information.

Le Conseil Communal prend note de l'arrêté d'approbation précité.

- B** *Emprunts communaux*
Travaux d'entretien de divers sentiers - Exercice 2007 - Indemnité à verser par la Ville au fonds de participation - Financement via le boni extraordinaire.
Vote
 Le Conseil unanime approuve le financement précité.

- 3** **REGIE FONCIERE COMMUNALE**
Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget 2009
Décision.
 L'unanimité se fait également pour l'octroi du subside en question.

- 4** **C P A S**
Budget de l'exercice 2009 - Modifications budgétaires n° 1
Approbation
 Avec l'aide de Madame Katia Messina, Receveuse du C.P.A.S, Monsieur Pierre Dero, Président f f du C.P.A.S présente les premières modifications budgétaires du C.P.A.S.
Monsieur le Président : comme nous avons obtenus un certain nombre de recettes imprévisibles, nous n'avons pas eu de difficultés à équilibrer cette modification budgétaire.
 Le compte 2008 du C.P.A.S se présentera lui aussi en boni.
 Ce boni ne sera pas récupéré par la Ville mais servira à un fonds de réserve pour le financement des investissements du C.P.A.S.

Madame la Conseillère David : nous ne pouvons que nous féliciter de voir que les intérêts débiteurs sont en baisse, que le fonds social européen est en hausse et qu'enfin le boni du C.P.A.S. va pouvoir être mis dans un fonds de réserve plutôt que récupéré par la Commune.

C'est très bien.

Remarquons toutefois que si on diminue la dotation communale c'est surtout du au report des travaux à la Maison de Repos.

A cet égard, pouvez-vous me donner un teaming ?

Monsieur le Président Dero : on attend l'arrivée des bâtiments modulaires pour continuer ces travaux : en principe, ils devraient être là le 1^{er} septembre prochain.

Monsieur le Président : je voudrais adresser un merci tout particulier à Monsieur Pierre Dero qui a assumé, avec brio, la tâche de Président du C.P.A.S pendant l'absence pour raison médicale de Madame Matton, titulaire.

Et l'Assemblée unanime d'approuver les modifications budgétaires en question.

5 FABRIQUES D'EGLISE

A *Fabriques de l'entité*

Comptes de l'exercice 2008 - Avis à émettre

B *Fabrique d'Eglise St Géry de Braine-le-Comte*

Travaux de restauration du calvaire de l'église St Géry

Délibération du Conseil de Fabrique des 25 novembre 2007 et 6 janvier 2008

Avis à émettre

6 MOBILITE/CIRCULATION ROUTIERE

A *Modification de la zone bleue*

B *Instauration des cartes riverains et cartes « de travail »*

Décisions

Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin Vastersaegher expliquent les raisons qui poussent le Collège à étendre considérablement la zone bleue en centre-ville.

Monsieur le Conseiller De Smet : il faudra bien préciser la notion de « propriétaire d'un garage à moins de 50 m ».

N'oubliez pas non plus de prévoir une exception pour le parc de la crèche qui restera hors zone bleue.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous sommes d'accord pour les limitations dans l'octroi des cartes que vous proposez.

Il faudrait aussi que vous pensiez aux problèmes de stationnement près des écoles situées hors zone bleue : l'Athénée au Chemin de Feluy et l'Ecole Normale.

Monsieur le Président : nous y pensons mais cela devra se faire en tenant compte des projets qu'il y a actuellement à ces endroits.

C C 11 mai 2009

Monsieur le Conseiller Schollaert : j'espère que votre projet n'est pas définitif.

Ne pourrait-on faire un essai par exemple pour une période d'un an ?

Monsieur le Président : oui, il y aura une période transitoire.

Monsieur le Conseiller Schollaert : pour la fluidité du stationnement, vous auriez pu vous inspirer de ce qui se passe à Soignies : les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites.

C'est très bien.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : avant de nous lancer dans un tel projet, je pense qu'il eut été préférable d'attendre l'approbation de notre plan communal de mobilité.

Je ne comprend toujours pas pourquoi vous n'avez pas voulu étudier une solution de parking payant.

En étendant ainsi la zone bleue vous allez avoir beaucoup beaucoup de soucis !.

Madame la Conseillère Simon, pour des raisons familiales, quitte précipitamment la salle aux délibérations.

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : on ne peut pas engager la Commune avec des horodateurs (que nous devrions garder pendant au moins 20 ans) dès lors que, dès qu'il y aura des parkings à l'arrière de la gare, 2/3 des problèmes de stationnement seront résolus en ville.

Madame la Conseillère Roobaert : nous ne sommes pas convaincus par votre projet. Nous préférons nous abstenir.

Monsieur le Conseiller Manzini : je suis d'accord pour tout sauf pour l'octroi de la « carte de travail ». Je m'abstiendrai sur ce dernier point.

Et l'Assemblée de poursuivre l'examen des points prévus à son ordre du jour :

L'unanimité se fait sur le point suivant :

- C *Action de sécurisation routière - Projet d'aménagement du chemin de Feluy (section comprise entre le rond-point de l'avenue du Marouset et le n° 74)*
Approbation du projet et sollicitation des subsides
Décision

7 ACQUISITIONS

C'est à l'unanimité que les Membres du Conseil approuvent les acquisitions et les investissements qui suivent :

- A *Mise en conformité de l'échafaudage du service des Travaux
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.*
- B *Acquisition de matériel informatique destiné aux services communaux
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.*

8 INVESTISSEMENTS

- A *Rénovation des trottoirs et de la voirie suite au renouvellement des conduites S.W.D.E. rues Ferrer et Britannique
Dossier mixte S.W.D.E - Ville
Approbation*
- B *Opération de rénovation urbaine du Centre-Ville
Désignation d'un auteur de projet
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché de service.*
- C *Piscine communale -
- Ouverture des offres - Procès-verbal - Information
Nouvel appel d'offres / procédure négociée sans publicité
Décision*

Monsieur l'Echevin Daye fait remarquer que c'est dans l'aspect gestion que se trouve la problématique de ce dossier.

De grands constructeurs sont d'accord de concevoir et de réaliser la piscine mais au niveau de la gestion future, c'est autre chose.

Le Conseil Communal unanime marque alors son accord de principe pour retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de ce marché de travaux et de services.

C C 11 mai 2009

A la demande de Madame la Conseillère David, Monsieur l'Echevin Daye précise que le cahier spécial des charges sera proposé à l'approbation du Conseil fin juin de cette année.

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

- D *Dépenses urgentes et imprévisibles - Réparation de la fibre optique de la rue Edouard Etienne - Ratification d'une décision du Collège du 4 mai 2009. Décision*

9 PATRIMOINE COMMUNAL

- A *Location du droit de chasse dans la forêt indivise de la Houssière. Approbation du cahier des charges établi par le département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne.*

Décision

Le Conseil Communal unanime approuve le cahier des charges précité.

- B *Vente à l'Intercommunale I.D.E.A du site d'activités économique des « Verreries de Fauquez ».*

Décision

Monsieur le Conseiller Jeanmart : sur le plan financier, vos chiffres sont exacts. Ce qui me gêne par contre, c'est que nous allons perdre le contrôle sur ce site.

Si nous confions la gestion à l'I.D.E.A, le risque existe de voir l'ensemble acquis par un seul transporteur.

Nous perdons le droit d'exiger plusieurs petites P.M.E.

Monsieur le Conseiller Schollaert : ce dossier a traîné mais il est certain que lorsque nous l'avons lancé, nous ne souhaitons pas perdre notre patrimoine. Quant on vend quelque chose, il ne faut pas la brader.

Je voterai contre .

Madame l'Echevine Thibaut : nous estimons que nous n'avons pas le personnel nécessaire pour faire cela correctement même si nous aurions pu imaginer créer une régie communale autonome.

C C 11 mai 2009

Monsieur le Président : je rappelle que nous surveillerons l'I.D.E.A qui doit respecter la norme qu'elle s'est elle-même imposée : 20 emplois créés par Ha de zoning. Pour vendre 6 Ha de terrain, il ne valait pas la peine de créer un instrument aussi lourd qu'une R.C.A.

Monsieur le Conseiller Manzini : quelles garanties avons-nous de voir s'installer à l'endroit des entreprises non polluantes ou à finalité sociales ?

Madame l'Echevine Thibaut : ce seront de petits lots. On risque donc de ne trouver que des P.M.E qui par nature sont beaucoup moins polluantes.

Le projet de vente à l'Intercommunale I.D.E.A. du site d'activités économique des verreries de Fauquez est alors adopté par 17 oui des Conseillers M.R. et P.S., 5 non des Conseillers I.C. et 1 abstention du Conseiller Ecolo.

Le Conseil unanime décide par contre le principe du point suivant

- C *Expropriation pour cause d'utilité publique d'un terrain sis rue Beaussart à Steenkerque pour y créer immédiatement un parking d'accès à l'école et pour l'extension future de cette école.*
Décision de principe

- 10 PLAN DE PREVENTION DE PROXIMITE**
Rapport d'activités pour l'année 2008 - Approbation
Ce plan est approuvé à l'unanimité.
- 11 SEANCE DU 30 MARS 2009**
Procès-verbal - Approbation.
Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers Communaux, le Conseil Communal approuve le procès-verbal précité.
- 12 INFORMATIONS**
L'Assemblée prend note du rapport de service au sujet du déclassement du matériel informatique.
- 12 BIS Mémorendum en vue d'une action régionale en faveur de l'agriculture**
Adoption d'une motion
Monsieur Michel Thienpont, représentant des associations agricoles présente le mémorandum précité.

C C 11 mai 2009

Monsieur le Conseiller Manzini : il y a beaucoup de bonne chose dans ce mémorandum mais certaines sont en contradiction avec notre programme. Il y a aussi certains points qui sont contraires à la notion de développement durable. C'est pourquoi, je m'abstiendrai. Cette motion est donc adoptée à l'unanimité des Membres présents, le Conseiller Ecolo s'étant abstenu.

13 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors aux interpellations des Conseillers Manzini et Simon au sujet :

- de la modification du relief du sol sans permis au chemin de Naast
- de la disponibilité au parc à conteneurs
- sur l'état général de l'arboretum
- sur les dépôts sauvages dans la rue des Bas-Fossés
- sur le projet pour une gestion intégrée de l'incinérateur de Virginal.

Le Collège répond également à la question du 10 mai du Conseiller Jeanmart sur la problématique du village d'Henripont.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

14 PERSONNEL COMMUNAL

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent technique en chef
Décision.

15 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A *Nomination d'une institutrice primaire et d'une maîtresse spéciale d'éducation physique par extension d'attribution.*
Décision

B *Implantation d'Hennuyères*

a) *Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire*
Décision

b) *Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps - Décision*

C *Implantation de Ronquières*

- *Notification du congé de maladie de la Directrice
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante*

- *Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire*

D *Implantation de Steenkerque*

- *Notification d'une absence pour formation d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante*

- *Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps
Décision*

- *Notification du congé de maladie d'une maîtresse spéciale de néerlandais
Désignation d'une remplaçante.*

16 **ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**
*Détachement d'un professeur de violoncelle
Décision*

- 17 CORPS DES SAPEURS-POMPIERS - PERSONNEL**
Démissions honorables d'un adjudant et d'un premier sergent
- *Honorariat de leur grade et octroi de l'indemnité de sortie de charge*
Décisions
- 18 COMMISSIONS COMMUNALES - PRESIDENCES**
- *Désignation du nouveau Président de la Commission des Travaux*
(Monsieur le Conseiller Gailly remplace Monsieur le Conseiller
Lechêne)
- *Désignation du nouveau Président de la Commission de la Promotion*
Economique
(Monsieur le Conseiller LECHENE remplace Monsieur le Conseiller
Martin).
- 19 A.S.B.L. « Le moulin de la Butte »**
Remplacement d'une déléguée de la Ville
Monsieur Léandre Huart remplace Madame la Conseillère Gorez de la liste
Braine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 35.